## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 AOUT 2017

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. SKINAZI, Maire, le jeudi 31 août 2017

PRESENTS: Mesdames CADIC, FORGE et PHILIPPE. Messieurs BRUNET, ERRARD et SKINAZI.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTES : M. COMIEN (a donné pouvoir à M. SKINAZI)

M. de LA ROCHEFOUCAULD (a donné pouvoir M. ERRARD)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ERRARD DATE DE CONVOCATION : 11/08/2017

La séance est ouverte à 20h00 Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu de conseil :
- Désignation du secrétaire de séance ;
- Création d'un poste adjoint administratif :
- Questions diverses.

Les membres du conseil approuvent le compte-rendu de la réunion du 30 juin qui leur avait été transmis par mail.

M. ERRARD est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la facture pour la livraison du site Internet a été transmise par Union des Maires du Val d'Oise (cette dernière s'élève à 700.00€).

Un virement de crédit est nécessaire. Monsieur le maire demande aux membres du conseil de bien vouloir ajouter une décision modificative à l'ordre du jour. Les membres du conseil acceptent d'ajouter ce point.

#### 1. Décision modificative au budget communal :

Comme expliqué précédemment, Monsieur le Maire explique qu'afin de régler la facture pour la livraison du site internet et il propose donc le transfert de 700.00€ du compte 2183 au compte 2051.

Après avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité ce virement de crédit.

Présents 6 / Votants 8 / Pour 8 / Contre 0 / Abstention 0

# 2. Création d'un poste adjoint administratif :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de prochain départ de la secrétaire de mairie. Il propose de créer un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe. Il rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Il est proposé à l'assemblée :

1. De créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet. A ce titre, cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe relevant de la catégorie C, L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions de secrétaire de mairie.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire indique que très probablement, dans les années à venir, cet emploi sera délégué à temps partiel à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine qui dédommagera la commune au prorata des heures réalisées.

- 2. Modifier du tableau des emplois,
- 3. D'inscrire au budget les crédits correspondants

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Présents 6 / Votants 8 / Pour 8 / Contre 0 / Abstention 0

# 3. Questions diverses.

## 3.1 Vol de drone

Il a été signalé un survol des habitations par un drone. Aucune demande d'autorisation  $\mathbf{n}$ 'avait été demandée en mairie sur ce vol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00 Etabli par M. ERRARD, Secrétaire de séance.

Haute-Isle, le 04/09/2017 Le Maire, M. Laurent SKINAZI